

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Centre Ouest
61, rue du Mûrier
37450 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
02 47 05 28 67

maximilien.pellereau@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [l](#)

Pour tout envoi de dons :

FONDATION DU PATRIMOINE
Délégation Centre-Val de Loire
BP 70289
75867 PDC PARIS 18

COMMUNE D'ARGENTON-SUR-CREUSE

69, rue Auclerc-Descottes
36200 ARGENTON-SUR-CREUSE
02 54 24 12 50
contact@mairie-argenton-sur-creuse.fr

www.mairieargentonsurcreuse.com

► Nos partenaires



Document imprimé avec le concours du
Crédit Agricole Centre Ouest



FONDATION



DU
PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration de

la Chapelle et Statue de la Bonne Dame

d'Argenton-sur-Creuse



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Participez à la restauration de la Chapelle de la Bonne Dame

◆ ◆ LE PROJET : PRÉSERVER L'EMBLÈME DE LA VILLE

Cité dynamique du sud du département de l'Indre, au cœur de la vallée de la Creuse, bordée par le Parc Naturel Régional de la Brenne, le lac d'Eguzon et le pays de George Sand, Argenton-sur-Creuse que l'on surnomme la «Venise du Berry», porte l'empreinte de sa rivière.

C'est au cœur de cette ville au riche patrimoine que se trouve une chapelle avec statue remarquable. Celle-ci a subi les assauts des intempéries et de la pollution atmosphérique qui en altèrent l'esthétique et l'intégrité. La toiture qui supporte la statue subit également des dégradations qui en affectent l'étanchéité et la pérennité. La ville d'Argenton-sur-Creuse a besoin de votre soutien pour mener une importante opération de restauration tant de la statue que de la toiture de la chapelle.

Pour la statue, les travaux comprennent : le sablage, le nettoyage, une nouvelle dorure à la feuille d'or.

Pour la toiture, les travaux ont pour objectif d'assurer la bonne étanchéité du toit pour en garantir la pérennité.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE : SOUS SA PROTECTION

En 1899, la chapelle Notre-Dame-des-Bancs d'Argenton est entièrement reconstruite par l'architecte Trollier de Saint-Gaultier, à l'initiative du curé de la paroisse, l'abbé Moulin. A cette occasion, la gigantesque statue de la Bonne Dame acquise par la ville d'Argenton,

est érigée sur son clocher. Réalisée en cuivre rouge doré à la feuille par la Société française d'ornements de Paris (avec une charpente intérieure en fer), haute de 6,50 mètres, pesant près de 3 tonnes, arrivée par le train, elle est hissée depuis la gare jusqu'au sanctuaire «par dix bœufs et treize chevaux», sous les vivats de la population.

Soutenant du bras gauche l'Enfant Jésus, elle étend son bras droit protecteur sur la ville, faisant écho à la phrase sur le portail : « Posuerunt me custodem » (Ils m'ont placée là pour les protéger).

◆ ◆ LA MOBILISATION : UN TERRITOIRE SOUDÉ

Soucieuse de la préservation de ce patrimoine emblématique du territoire cher au cœur des Argentonnois, la ville a lancé cet appel aux dons, en partenariat avec la Fondation du patrimoine, afin de surmonter le coût important des travaux. Visible de toutes parts, il s'agit d'un ouvrage remarquable de la commune, en première place du patrimoine affectif des habitants et à l'intérieur du périmètre de classement des monuments historiques. Sa situation géographique offre aux visiteurs et promeneurs une vue privilégiée et sans égale de la commune que tous ont à cœur de préserver.

Montant des travaux	91 985 €
Objectif de collecte	25 000 €
Début des travaux	Courant 2022

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de la Chapelle et Statue de la Bonne Dame

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/78545

ou en flashant le QR code ci-contre.



109979

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription à Fondation du patrimoine, DR Centre-Val de Loire, BP 70289, 75867 PDC PARIS 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - Chapelle d'Argenton-sur-Creuse

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



© Commune d'Argenton-sur-Creuse